

Temps scolaire & accueil périscolaire



L'accueil périscolaire avant le début de la classe et à la fin de la classe ne pourra toujours pas être assuré, compte tenu que le protocole sanitaire mis en place par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse à l'occasion de la réouverture des écoles courant mai n'a pas été assoupli.

Dans les écoles du SIMAJE l'accueil des élèves s'effectue donc de 8h30 à 17h00, comme cela a été acté en comité syndical du 6 mai dernier.

- *Néanmoins il appartient à chaque directeur d'école de fixer son organisation d'accueil et d'en informer les familles. Certains établissements effectuent un accueil échelonné afin d'améliorer la gestion des flux à l'entrée et à la sortie des cours.*

Restauration scolaire

Le service de restauration reste assuré de 11h45 à 14h00.

- *Sur certains établissements scolaires la mise en place de deux services est nécessaire afin de respecter le protocole sanitaire et les mesures de distanciation.*

Accueil du mercredi

L'accueil de loisirs du mercredi ne pourra toujours pas être assuré.

Le SIMAJE n'est pas en mesure de remettre en place l'accueil de loisirs du mercredi car, afin de pouvoir respecter les mesures sanitaires demandées par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, un entretien de fond des écoles est effectué chaque mercredi.

Accueil extrascolaire – Été 2020

Un système de garde sera mis en place à la semaine pour les enfants de 8h30 (arrivée entre 8h30 et 8h45) à 17h00 (départ entre 16h45 et 17h00) du lundi au vendredi :

- **au Lapacca 50 places seront disponibles pour les enfants de 3 à 13 ans, du lundi 6 juillet au mardi 18 août 2020**
- **à Poueyferré 30 places seront disponibles pour les enfants de 3 à 13 ans, du lundi 6 juillet au vendredi 14 août 2020**

Ces accueils seront accessibles aux enfants dont les deux parents travaillent (attestation employeur à fournir) et les parents devront attester sur l'honneur qu'ils ne bénéficient d'aucun autre moyen de garde (attestation sur l'honneur à fournir).

Pour répondre aux exigences sanitaires strictes, et ainsi limiter le brassage des enfants, les inscriptions se feront obligatoirement à la semaine. Chaque enfant évoluera au sein d'un groupe identifié à la semaine. Les enfants des différents groupes ne doivent pas se croiser. C'est aussi pourquoi, les enfants ne bénéficieront pas de sorties, ni de prestataires extérieurs compte tenu du protocole sanitaire en vigueur pour les structures collectives.

Procédure d'inscriptions pour les accueils extrascolaires de l'été :

- Les inscriptions vont se dérouler en 2 étapes
- **Etape 1 : du 9 au 17 juin 2020 : constitution des pièces administratives**

Les parents qui remplissent les conditions et qui souhaitent inscrire leur enfant par semaine pour l'été 2020 devront en faire la demande par mail et adresser à inscription@simaje.fr

- Attestation employeur des 2 parents justifiant l'exercice d'une activité professionnelle
- Attestation sur l'honneur attestant n'avoir aucun autre moyen de garde (modèle téléchargeable ici)

Le SIMAJE accusera réception de votre demande et vous indiquera si le dossier d'inscription de votre enfant est complet.

Attention cette étape n'est qu'une formalité administrative et non une réservation

- **Etape 2 : du 18 au 26 juin 2020 réservation des semaines**

Réservation par téléphone des semaines au **05 62 42 89 31**

Il se peut que durant cette étape de réservation, la ligne téléphonique soit surchargée. Le SIMAJE ne rappellera pas les familles. Il conviendra de renouveler votre appel jusqu'à ce que celui-ci aboutisse

Pour les enfants de 11 ans et plus, le port du masque est obligatoire et devra être fourni par les parents (directive du 05 juin 2020).